

CD/PV.54
5 février 1980
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQUANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 5 février 1980, à 15 h 30.

Président : M. D.S. McPhail (Canada)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie :Allemagne, République fédérale d' :

M. G. PFEIFFER

M. N. KLINGLER

Argentine :

M. A. DUMONT

Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie :

Sir JAMES PLIMSOLL

M. A. BEHM

Mme A. WICKES

Belgique :

M. A. ONKELINK

M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie :

U SAW HLAING

U NGWE WIN

Brésil :

M. C.A. de SOUZA e SILVA

M. S. de QUIEROZ DUARTE

Bulgarie :

M. P. VOUTOV

M. I. SOTIROV

M. P. POPTCHEV

M. K. PRAMOV

Canada :

M. D.S. McPHAIL

M. G.A.H. PEARSON

Chine :

M. YANG HU-SHAN

M. LUO REN-SHI

M. PAN ZHEN-QIANG

M. GE YU-YUN

Cuba :

Mme V. BORODOWSKY JACKIEWICH

M. L.A. BARRERAS CANIZO

M. A. JIMENEZ GONZÁLES

Egypte :

M. EL-BARADEI

M. N. FAHMY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. A.S. FISHER M. A. AKALOVSKY M. M. DALEY M. M. SANCHES M. P. SALGADO M. J. CALVERT
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY M. A. LAKATOS
<u>Inde</u> :	M. C.R. GHAREKHAN
<u>Indonésie</u> :	M. S. DARUSMAN M. I.M. DAMANIK
<u>Iran</u> :	M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. V. CARDERO di FONTEZEMOLO M. C. TALIANI M. M. MORENO M. C. FRATESCHI M. F. de LUCA
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. T. NONOYAMA M. T. IWANAMI M. K. MIYATA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Mexique : M. A. GARCÍA ROBLES
M. M.A. CÁCERES
Mlle L.M. GARCIA

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. BAYART

Nigéria : M. T.O. OLUMOKO
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. A.A. HASHMI

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F.V. BELAÚNDE
M. A. de SOTO
M. J. AURICH MONTERO

Pologne : M. B. SUJKA
M. H. PAC
M. J. CIALOWICZ
M. S. KONIK

République démocratique allemande : M. J. ZENKER
M. M. GRACZYNSKI

Roumanie : M. C. ENE
M. V. TUDOR
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
M. N.H. MARSHALL
M. P.M.W. FRANCIS

Sri Lanka : M. I.B. FONSEKA

Suède : M. C. LIDGARD
M. B. SKALA
M. L. NORBERG
M. S. STRÖMBÄCK
M. S. ERICSSON

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Tchécoslovaquie :

M. M. RŮŽEK^{oV}
M. P. LUKEŠ^V
M. E. ZAPOTOCKÝ
M. J. JIRŮŠEK^V

Union des Républiques socialistes
soviétiques :

M. V.L. ISSRAELYAN
M. Y.K. NAZARKINE
M. V.I. OUSTINOV
M. M.P. CHELEPINE
M. A.I. TIOURENKOV
M. Y.P. KLIOUKINE
M. E.D. ZAITSEV
M. E.K. POTYARKINE

Venezuela :

M. A.R. TAYLHARDAT
Mme R.M. de ADAMES

Yougoslavie :

M. D. DJOKIĆ

Zaire :

M. KALONJI TSHIKALA KAKWAKA

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Sous-Secrétaire général au désarmement :

M. J. MARTENSON

Sir James PLIMSOLL (Australie) (traduit de l'anglais) : Je tiens à dire le plaisir que j'éprouve en voyant que la Chine occupe son siège au sein du Comité, et qu'elle y sera représentée au début par le Vice-Ministre des affaires étrangères. Je crois très important pour des négociations et des travaux portant sur un désarmement à long terme que les cinq puissances nucléaires soient toutes représentées ici. La Chine occupe une position clé dans ces travaux en raison de son étendue, de son histoire et surtout du fait qu'elle possède des armes nucléaires. Nous ne saurions espérer réaliser un désarmement fondamental à long terme sans la participation des principales puissances à nos délibérations. Elles doivent non seulement contribuer à l'élaboration des mesures à prendre, mais aussi assumer des responsabilités. C'est donc grâce à la présence de la Chine que, pour la première fois, l'organe de négociation sur le désarmement comprend toutes les principales puissances.

Depuis notre dernière réunion, certains événements se sont produits qui ne favorisent guère le désarmement. Le climat international s'est détérioré en raison notamment de l'incursion des forces armées soviétiques en Afghanistan, de la persistance de leur présence et de la poursuite de leurs opérations dans ce pays. Le Gouvernement australien a condamné cette action. La majorité des pays représentés à l'Assemblée générale des Nations Unies ont manifesté leur désapprobation. Mais je ne vais pas m'étendre sur ce point; il y a d'autres forums internationaux où ce genre de question peut être discuté. Cependant, il est réaliste d'en faire état ici, car cette situation a des répercussions qui ne facilitent pas la tâche du Comité.

En premier lieu, l'Accord SALT n'est pas entré en vigueur. L'année dernière, nous nous étions tous félicités ici de cet accord. Nous espérions qu'il entrerait rapidement en vigueur. Nous espérions en faire la base de nouvelles mesures internationales de désarmement et de limitation des armements. Or, pour des raisons parfaitement compréhensibles, les Etats-Unis refusent pour le moment de ratifier ce traité. Malheureusement, plus la ratification tardera, et plus grands seront les obstacles qui s'y opposeront, ne fût-ce qu'en raison des progrès techniques qui, dans l'intervalle, rendront ou pourraient rendre caduques ou inacceptables certaines dispositions de l'accord. Il s'est donc produit un changement fâcheux dans le monde depuis que nous nous sommes réunis ici la dernière fois : contrairement à nos espoirs, l'Accord SALT n'est pas en vigueur.

La deuxième conséquence qui découle de cet événement est l'effet destabilisateur qu'il exerce dans le sous-continent indien, dans l'Asie occidentale en général, et même dans le Sud-Est et dans d'autres parties de l'Asie. Il entraîne dans ces régions un accroissement des armements; et de nouveaux préparatifs de défense y ont peut-être tendu les relations entre certains pays d'Asie.

La troisième conséquence, bien entendu, d'un caractère plus général, et qui aura des répercussions très réelles sur nos travaux, concerne la modification du climat international due à la détérioration de la confiance mutuelle. L'année dernière, nous avons parlé de mesures destinées à créer la confiance. Aujourd'hui, au moment où nous nous trouvons rassemblés, certains événements qui se sont produits ont eu l'effet contraire : ils ont altéré la confiance, ont rendu les pays plus soupçonneux les uns à l'égard des autres, les amènent à se méfier mutuellement de leurs intentions et des actions qu'ils entreprennent.

Or, cette situation n'est pas sans conséquence pour le Comité. Elle rend notre tâche plus difficile, mais je pense aussi qu'elle la rend encore plus nécessaire et encore plus urgente. Elle montre à quel point la structure de la paix est fragile. Elle montre que, dans nos travaux, nous devons tenir compte du fait que l'emploi de la force est un danger peut-être plus imminent que nous ne pensions. Nous devons donc mener nos travaux avec toute la rapidité possible et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour limiter les armements les plus effroyables et en particulier les armes nucléaires. Tels sont le rôle et le devoir du Comité du désarmement. Il existe des forums et des procédures pour l'examen d'autres aspects des affaires internationales, mais en ce qui concerne le désarmement et la limitation des armements, nous avons une responsabilité directe, une responsabilité tout à fait directe.

Il serait de notre part peu réaliste de prétendre que rien n'est venu contrarier nos espoirs, que rien n'est venu créer de nouvelles difficultés, mais il serait contraire à notre devoir et à notre responsabilité de ne pas nous employer de toutes nos forces à élaborer des mesures de désarmement et de limitation des armements, et de ne pas chercher à réaliser tous les progrès que nous pouvons. C'est dans cet esprit que je vais examiner les points qui doivent figurer à notre ordre du jour, et indiquer brièvement la manière dont le Gouvernement australien les envisage aujourd'hui.

Je parlerai d'abord du désarmement et de la limitation des armes nucléaires, car c'est là qu'apparaît le plus grand danger pour l'humanité. C'est dans ce domaine qu'il est le plus urgent de faire des progrès. Certains faits importants marqueront

l'année 1980. Le premier est l'achèvement, en février, de l'Evaluation internationale du cycle du combustible nucléaire. Le rapport qui sera établi à ce sujet constituera une base importante pour la réalisation future d'un consensus international sur les mesures propres à promouvoir la coopération et les échanges internationaux en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et à empêcher plus efficacement la dissémination des armes nucléaires. Les informations ainsi fournies présenteront un intérêt général sur le plan international, mais aussi un intérêt direct pour le Comité du désarmement et pour les travaux de sa présente session.

Le second fait saillant de l'année 1980 sera la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en août et se prolongera quelque peu en septembre. Le Gouvernement australien y attache la plus haute importance. Nous y voyons l'un des événements clés de 1980. Nous considérons comme absolument vital pour l'humanité que la communauté internationale tout entière s'attache à maintenir, à développer et à compléter les mesures de non-prolifération en ce qui concerne les armes nucléaires. Il y a actuellement cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Cela suffit. Plus il y aura d'Etats dotés d'armes nucléaires, et plus il sera difficile de veiller à l'emploi responsable de cette formidable capacité de détruire le monde entier. Cinq Etats, c'est assez. J'estime que nous devons, par consentement mutuel, empêcher qu'il y ait d'autres puissances nucléaires et, à partir de là, faire en sorte que ces cinq Etats s'entendent entre eux pour accepter des règles et des contrôles internationaux et, ultérieurement, des mesures internationales de vérification et d'inspection pour la réduction et le démontage des armes nucléaires. Nous, membres du Comité, nous avons à tenir compte du fait que cette Conférence d'examen va bientôt avoir lieu. Nous pouvons y apporter notre contribution. Je reviendrai sur ce point dans quelques minutes.

Mais permettez-moi, à propos des armes nucléaires, de dire quelque chose au sujet de l'interdiction complète des essais. Lors de la dernière session du Comité, j'ai souligné la grande importance qu'attache l'Australie à cette interdiction. J'ai dit qu'elle avait le mérite d'être réalisable. Bon nombre des autres mesures de désarmement et de limitation des armements que nous avons à examiner sont tellement complexes que l'on n'en peut attendre de résultats rapides. L'inspection est difficile; la détection l'est aussi. Mais une interdiction complète des essais est réalisable.

J'ai été heureux d'apprendre que les trois puissances - Etats-Unis, Royaume-Uni et Union soviétique - avaient repris hier leurs entretiens sur une interdiction complète des essais. C'est là une nouvelle extrêmement satisfaisante.

(Sir James Plimsoll, Australie)

J'espère qu'un accord sera conclu à une date rapprochée et que, tout au moins, des informations plus détaillées que la dernière fois nous seront fournies. Je voudrais m'associer à l'une des observations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Suède, qui a déclaré que l'interdiction complète des essais était indépendante de l'Accord SALT II et n'avait pas à en attendre la ratification. Le Gouvernement australien partage entièrement ce point de vue. Mais il faut reconnaître en toute justice qu'aucune des trois puissances parties aux négociations n'a, que je sache, dit quoi que ce soit indiquant ou suggérant l'existence d'un lien entre l'Accord SALT II et l'interdiction complète des essais. Nous considérons cette interdiction comme un objectif qui doit être recherché pour lui-même, indépendamment des progrès réalisés par la conclusion de l'Accord SALT.

Que peut faire le Comité du désarmement au sujet de l'interdiction complète des essais? Certains orateurs ont proposé que nous élaborions nous-mêmes un texte de traité, sans attendre les trois puissances. Cette position me semble complètement irréaliste. La participation des trois puissances nous est indispensable - à nous tous. D'autres orateurs ont proposé que le Comité lui-même, un groupe de travail ou un groupe d'experts, établisse les têtes de chapitre d'un traité. Ce serait sans doute plus facile, mais ce n'est guère possible sans la participation des trois puissances parties aux négociations.

Une autre possibilité, et c'est celle que l'Australie a envisagée à la dernière session du Comité du désarmement, consisterait pour le Comité à entreprendre l'élaboration, ou tout au moins l'examen du cadre institutionnel dans lequel pourrait fonctionner un système international de détection des événements sismiques en vue du contrôle de l'interdiction complète des essais. Convviendrait-il de créer un organisme international indépendant? Quelles informations serait-il chargé de fournir? De qui recevrait-il des instructions? A qui devrait-il adresser ses rapports? Quelle serait sa structure financière? Telles sont par exemple les questions que le Comité pourrait examiner dès maintenant. Tout groupe chargé de les étudier devra tenir compte des travaux du Groupe spécial de séismologues et des négociations tripartites sur l'interdiction complète des essais. Nous devons éviter que l'application de l'interdiction complète des essais, après la conclusion d'un accord trilatéral à ce sujet, ne soit retardée de deux ou trois ans, faute de

(Sir James Plimsoll, Australie)

la préparation d'un cadre institutionnel, d'une structure internationale nécessitant la participation et la coopération actives de nombreux pays, et non pas seulement des trois puissances nucléaires.

C'est alors que nous nous tournons vers les trois puissances parties aux négociations pour leur demander conseils et directives. D'une part, il est essentiel que le Comité du désarmement ne fasse rien qui puisse nuire aux négociations trilatérales. Je pars du principe que nous devons éviter de nous lancer tête baissée dans toute action risquant de gêner ces trois puissances. Nous devons éviter aussi, comme je l'ai déjà dit précédemment, que le Comité ne se divise en deux groupes, les puissances nucléaires s'opposant aux autres membres. Il ne doit pas y avoir débat entre "elles" et "nous". Le Comité doit fonctionner comme une entité commune, menant une action commune. Nous ne devons pas nous diviser, nous devons veiller à éviter toute division.

Mais d'autre part, nous avons le droit de demander aux trois puissances parties aux négociations de nous donner des avis et une aide afin que le Comité dans son ensemble puisse jouer le rôle qui lui revient. Je crois que la rédaction même d'un texte de traité est à écarter. Serait-il possible d'élaborer les têtes de chapitre d'un traité ? Si oui, les trois puissances parties aux négociations devraient nous donner des indications pour nous permettre de commencer nos travaux. Si non, il serait possible d'entreprendre l'étude du cadre institutionnel dont je viens de parler. Que ces puissances nous disent donc si c'est faisable ! Si c'est impossible, y a-t-il autre chose que nous puissions faire ? Ainsi, je demande aux trois puissances qui ont repris hier leurs négociations d'examiner où elles en sont, de voir s'il existe quelque domaine où elles se seraient-mises d'accord, ou quelque domaine au sujet duquel une discussion internationale plus large leur semblerait utile, et de faire savoir au Comité s'il peut faire quelque chose au stade actuel et apporter une contribution en tant que partenaire. Tous les membres du Comité veulent être les partenaires des trois puissances parties aux négociations. Nous ne cherchons pas à usurper leur rôle. Nous ne cherchons pas à les diviser ou à compliquer leur tâche; mais au stade actuel de leurs discussions, il y a certainement quelques points sur lesquels, sans préjudice de leur accord final, elles pourraient nous aider à entreprendre dès maintenant des travaux.

(Sir James Plimsoll, Australie)

Comme je l'ai dit, la Conférence chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se réunira en août. Il serait déplorable que cette conférence apprenne alors qu'il n'y a pas de traité sur l'interdiction complète des essais, pas même l'ébauche d'un tel traité, que le Comité du désarmement n'a absolument rien fait à ce sujet et n'a rien fait en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Ce serait là une situation peu souhaitable pour le Comité. Elle ne le serait pas davantage pour les puissances parties aux négociations et pour la communauté mondiale. Comme nous le savons, beaucoup de pays non dotés d'armes nucléaires ont maintes fois souligné qu'indépendamment du traité, les limitations à imposer aux puissances nucléaires ou frappant la mise au point de nouvelles armes nucléaires n'avaient fait aucun progrès. Ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, nous ne pensons pas, en Australie, que ce soit une raison, au stade actuel, pour qu'un pays non doté d'armes nucléaires se mette à en fabriquer. Mais il faut tout de même montrer que l'on fait quelque chose. Nous reconnaissons les lourdes responsabilités qui incombent aux puissances parties aux négociations, et nous nous félicitons qu'elles aient repris leurs pourparlers. Néanmoins, je leur demande d'examiner sérieusement, au cours de la semaine à venir, si elles ne pourraient pas renvoyer certaines questions au Comité.

Si l'interdiction complète des essais est la mesure la plus facilement réalisable à une date rapprochée, ce n'est pas la seule question qui nous préoccupe dans le domaine nucléaire. Je n'en mentionnerai qu'une, le "cut-off", expression abrégée qui signifie "cessation de la production de matières fissiles à des fins d'armement nucléaire". Dans le passé, le Canada a proposé ici et ailleurs de soumettre cette question à l'examen de la communauté internationale. C'est ce qu'a proposé aussi l'Australie. L'année dernière, l'Assemblée générale des Nations Unies nous a recommandé d'étudier ce problème. D'un point de vue réaliste, je pense que l'accord n'est pas suffisant au Comité pour en permettre l'examen détaillé. Mais l'Australie souhaite que l'on n'abandonne pas cette idée, que l'on en comprenne mieux la portée, et qu'on la reprenne dès que l'occasion s'en présentera.

J'en viens aux armes chimiques, question importante qui pourrait et devrait dès maintenant faire l'objet de travaux pratiques. Je ne crois pas que, cette année, le Comité du désarmement pourra prendre une décision sur les armes chimiques, mais nous pourrions du moins accomplir des travaux utiles, pratiques et même assez poussés.

(Sir James Plimsoll, Australie)

Il est probable qu'aucun de nous, y compris les deux puissances parties aux négociations, ne se rend suffisamment compte de ce qui est en jeu pour tous les pays du monde. Il y a déjà beaucoup à faire pour déterminer la portée d'un traité, les conditions essentielles à prévoir et les limitations à imposer.

Nous avons tous beaucoup à apprendre les uns des autres sur les armes chimiques et sur les effets qu'une réglementation pourrait avoir sur les industries pacifiques. Au cours des débats, il semble parfois que seuls les experts en matière d'armes chimiques soient capables d'y contribuer utilement. Certes, il n'y a qu'un petit nombre de pays qui ont pris des mesures pour acquérir ou produire des armes chimiques. Mais il ne faut pas considérer que les armes. Il faut aussi tenir compte de l'industrie civile. Il s'agit ici d'une question qui concerne tous les pays à divers égards, non seulement les pays fortement développés, mais aussi les pays en développement, car l'une des raisons pour lesquelles les armes chimiques soulèvent tant de difficultés, plus de difficultés que les armes nucléaires, c'est que les aspects civils et militaires de la question sont inextricablement liés. Certains produits chimiques ne deviennent des armes que lorsqu'ils sont mélangés; chacun, isolé, peut avoir des utilisations pacifiques; et même mélangés, quelques-uns de ces produits peuvent avoir aussi des utilisations pacifiques. Ces remarques intéressent aussi bien les pays en développement que les pays développés. Après tout, ce sont des produits chimiques qui constituent en partie la base des plastiques. Nous devons établir des programmes qui permettent vraiment d'appliquer aux armes chimiques des limites, des contrôles et des règlements, mais sans compromettre le fonctionnement licite de l'industrie chimique civile. La question est très délicate. Nous avons tous en ce domaine quelque chose à apprendre les uns des autres : les pays développés peuvent tirer parti de l'expérience des pays en développement, et vice versa. Dans notre communauté, les milieux civils ont quelque chose à apprendre des milieux militaires, et vice versa. Ce problème nous donnera donc beaucoup de travail, dont une grande partie pourra être faite cette année.

Il nous faudra étudier aussi la possibilité de procéder par étapes, par exemple déterminer si nous devons commencer par établir un acte principalement déclaratoire, qui serait suivi en temps utile d'un instrument plus complet et plus détaillé. Il en a été ainsi pour d'autres formes de limitation des armements et de désarmement, qui ont donné lieu, au fil des années, à l'établissement progressif de restrictions et de contrôles.

(Sir James Plimsoll, Australie)

L'Australie pourrait donner son appui à la création d'un groupe de travail ou d'un groupe d'experts, ou à quelque autre forme d'activité du Comité dans ce domaine qui permettrait de définir le champ d'application d'un traité et d'élucider certaines des questions qui se posent. Comme je l'ai déjà dit cet après-midi, je ne considère pas qu'un groupe de travail doive entreprendre dès cette année l'élaboration d'un projet de traité. Mais, bien entendu, ce qu'il ferait faciliterait ensuite cette élaboration.

L'année dernière, l'Australie a proposé la tenue d'une sorte de séminaire sur les armes chimiques, ce qui rendrait ensuite notre accord plus facile. Si certains représentants n'aiment pas le mot "séminaire", nous pourrions peut-être parler d'une réunion officieuse de membres du Comité du désarmement avec la participation d'experts en matière d'armes chimiques. Pourraient notamment être examinés les points suivants : exigences techniques en matière de vérification; incidence sur la production chimique commerciale; armes chimiques et leurs caractéristiques; aspects médicaux de la question des armes chimiques; toxicité et critères de toxicité.

Tels sont les points qu'il serait très utile d'examiner d'une manière concrète, en analysant et en exposant les questions afin de faciliter les travaux du Comité. Je crois savoir que des fonds seraient disponibles à cet effet. Une telle réunion pourrait donc se tenir à la fin du mois de février, si tous les représentants se ralliaient à cet avis. Elle pourrait alors coïncider avec les débats du Comité du désarmement sur les armes chimiques, au moment où des experts pourraient être présents à Genève pour d'autres raisons. Mais, si elle ne pouvait avoir lieu à la fin de février, je crois qu'elle devrait se tenir au cours de la prochaine session et qu'une date devrait être fixée dès la session actuelle. Peut-être, voudrez-vous, Monsieur le Président, consulter séparément les représentants ici présents et voir si le degré de préparation est suffisant pour entreprendre cette étude fin février ou, dans le cas contraire, quelle est la date qui conviendrait.

J'en viens maintenant aux armes radiologiques. C'est, me semble-t-il, une question sur laquelle une décision est possible et dont l'examen pourrait s'achever cette année. Il n'existe pas encore d'armes radiologiques de sorte qu'aucun groupe d'intérêts n'a été créé pour en rendre l'interdiction plus difficile. Certes, ces armes n'existent pas, mais en matière de désarmement ou

(Sir James Plimsoll, Australie)

de limitation des armements il importe autant d'empêcher la mise au point d'armes dangereuses que d'interdire des armes déjà existantes. Dans ce domaine, nous avons heureusement l'ébauche d'un traité qui a été présentée à la dernière session par l'Union soviétique et les Etats-Unis. Les membres du Comité ont donc eu cinq mois pour l'examiner, de même que nos gouvernements. Je suggère que nous chargions un groupe de travail d'élaborer un projet de traité avant la fin de la session actuelle du Comité du désarmement, c'est-à-dire avant la fin avril. Il s'agirait là d'un avant-projet, et nos gouvernements disposeraient alors de deux mois pour l'examiner. Ils seraient en possession d'un texte précis, et lorsque le Comité se réunirait à nouveau pour sa seconde session de cette année, il pourrait procéder à une étude approfondie de ce texte et en recommander l'adoption à l'Assemblée générale. En ce moment où, plus que jamais, le climat international se détériore, et où nous devons faire face à de mauvaises conditions, il importe de montrer qu'en matière de désarmement il y a un domaine où le Comité du désarmement et l'Assemblée générale peuvent prendre des mesures précises. Ce serait là un acte politique d'une grande valeur, indépendamment de l'intérêt intrinsèque que présenterait la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques elles-mêmes.

Le seul autre point de l'ordre du jour que je mentionnerai encore concerne les garanties de sécurité négatives. Je sais qu'un certain nombre de représentants attachent beaucoup d'importance à cette question, sur laquelle nous avons eu d'intéressantes discussions l'année dernière. Plusieurs pays ont à ce sujet des conceptions, tantôt nettement opposées, tantôt difficiles à conciler, mais qui soulèvent des questions et font apparaître des craintes et des préoccupations très importantes pour ces pays et d'une importance plus grande encore pour l'ensemble de la communauté internationale. La délégation australienne écouterait avec intérêt les représentants qui ont des avis particuliers à exprimer à cette session. Pour ma part, je doute qu'une solution générale, universelle, puisse être trouvée actuellement et que la conclusion d'une convention soit possible dès maintenant. Des arrangements régionaux, qui varieraient selon la situation, seraient peut-être à envisager. Mais ce sont là des points sur lesquels la délégation australienne ne prendra pas une position catégorique. Nous écouterons et, lorsque nous le pourrons, nous coopérerons. La délégation australienne entend contribuer à l'examen de cette question.

(Sir James Plimsoll, Australie)

En terminant, permettez-moi de revenir au thème général que j'ai exposé au début de mon intervention de cet après-midi. L'Australie espère que le Comité du désarmement travaillera cette année de manière constructive. Des événements récents rendent les choses plus difficiles, mais d'autre part, ils soulignent l'urgente nécessité de prendre des mesures en faveur du désarmement et de la limitation des armements.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à dire combien j'ai apprécié les aimables paroles de bienvenue que vous-même ce matin, et les autres orateurs précédents qui ont pris la parole après vous, m'avez adressées en me voyant occuper le siège de la délégation japonaise au Comité du désarmement. Je puis vous assurer que je participerai d'une manière franche et constructive aux travaux du Comité et que je m'efforcerai de coopérer avec mes collègues des autres Etats membres à la réalisation de nos objectifs communs dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter M. l'Ambassadeur McPhail, d'avoir assumé la présidence de notre Comité pour ce mois-ci et nous aimerions aussi exprimer notre reconnaissance à ~~l'Ambassadeur~~ U Saw Hlaing, le Président sortant, pour les importants services qu'il a rendus au Comité depuis le mois d'août dernier. Ma délégation tient également à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à Son Excellence le Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Zhang Wen-Jin, et aux autres membres de la délégation de la République populaire de Chine, qui sont venus prendre part aux travaux du Comité à partir de la présente session. Les délégations réunies à cette table, y compris la mienne, espéraient depuis longtemps cet événement. En effet, la participation de la Chine au Comité marque une date dans l'histoire des négociations sur le désarmement car, pour la première fois, tous les Etats dotés d'armes nucléaires se trouvent réunis dans cette salle. Le Japon a bon espoir que les négociations au sein du Comité seront grandement facilitées par la contribution constructive et concrète qu'apportera sans nul doute à nos travaux la délégation chinoise.

A l'occasion du début de la deuxième Décennie du désarmement, je tiens à réaffirmer la résolution inébranlable du Japon de poursuivre la réalisation du désarmement, ainsi qu'à exposer brièvement notre point de vue à cet égard.

(M. Okawa, Japon)

Monsieur le Président, il y a quelques mois seulement, à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, j'ai indiqué la position de base du Japon, selon laquelle il importe essentiellement, pour promouvoir le désarmement, d'éliminer la méfiance entre les nations.

Il est particulièrement regrettable que l'intervention militaire de l'Union soviétique en Afghanistan ait créé une nouvelle situation dont on peut dire sans exagération qu'elle a ébranlé les bases de la confiance réciproque entre les nations. La position du Gouvernement japonais sur la situation en Afghanistan a été exposée au Japon et à l'étranger; la réaffirmer ici serait peut-être contraire aux objectifs du présent Comité, chargé de procéder calmement, mais fermement à des négociations sur le désarmement. Je voudrais pourtant dire une chose : j'espère vivement que l'élan en faveur du désarmement si difficile à entretenir dans l'arène internationale, ne sera pas irrévocablement compromis par les répercussions de la situation internationale actuelle. Nous devons tous nous efforcer d'éviter que le Comité ne devienne un forum pour l'échange d'accusations de caractère exagérément politique, ce qui conduirait dans l'impasse nos délibérations sur le désarmement.

Le Japon a maintes fois affirmé que, dans le domaine du désarmement, c'est le désarmement nucléaire qui est le plus urgent. Ma délégation estime que pour le réaliser, les Etats dotés d'armes nucléaires n'ont pas d'autre possibilité que de prendre graduellement des mesures réalistes et concrètes, en n'oubliant jamais que ces mesures ne doivent avoir aucun effet nuisible sur les structures régionales et mondiales destinées au maintien de la sécurité. Mon pays espère qu'une très prochaine évolution de la situation internationale permettra la ratification de l'Accord SALT II signé par les Etats-Unis et l'Union soviétique au mois de juin de l'année dernière. Ce serait un premier pas vers le désarmement nucléaire, car ce n'est qu'après la ratification et l'entrée en vigueur de l'accord SALT II que pourront s'ouvrir les négociations SALT III, qui auraient vraisemblablement pour objectif une réduction plus importante des armes nucléaires stratégiques des deux pays, ainsi qu'une limitation de leur perfectionnement.

Je voudrais exprimer l'espoir qu'en attendant l'entrée en vigueur de l'accord SALT II, les Etats-Unis et l'Union soviétique s'abstiendront de toute action contraire à la lettre et à l'esprit de l'accord intérimaire SALT I et de l'accord SALT II, ce qui serait conforme à l'avis exprimé par le Gouvernement des Etats-Unis le 4 janvier de cette année.

(M. Okawa, Japon)

Parallèlement à la mise en oeuvre de l'accord SALT II, il serait de la plus haute importance d'aboutir à l'interdiction complète des essais, mesure qui est à l'étude depuis 1963 et qui marquerait un progrès nouveau et concret vers la limitation des armements nucléaires. Je voudrais instamment demander au Comité d'attribuer, au cours de la présente session, la plus haute priorité aux négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires. C'est pour cette raison que j'insiste de nouveau auprès des Etats qui participent aux négociations trilatérales à ce sujet pour qu'ils mènent rapidement leurs travaux à bonne fin.

Dans un mois, il y aura exactement dix ans que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur; c'est le seul instrument juridique mondial dont nous disposons pour prévenir la prolifération nucléaire. Mon pays, qui a constamment demandé le renforcement du régime de non-prolifération, notamment par la réalisation d'une participation universelle au Traité sur la non-prolifération, espère vivement que la deuxième Conférence d'examen du Traité qui aura lieu cette année donnera un nouvel élan à la promotion du désarmement nucléaire, qui n'a marqué aucun progrès important depuis une dizaine d'années. A cet égard, je tiens à demander à nouveau que les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique présentent au Comité, à une date aussi rapprochée que possible, et en tout cas bien avant la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, un rapport intérimaire détaillé sur leurs négociations trilatérales concernant l'interdiction complète des essais nucléaires.

Quant au désarmement non nucléaire, ma délégation exprime l'espoir que le Comité entreprendra sans retard des travaux concrets et efficaces, en particulier sur l'interdiction des armes chimiques.

Monsieur le Président, tous les Etats fondent de grandes espérances sur les activités du Comité qui vient d'entrer dans la deuxième année suivant sa réorganisation. Je voudrais en terminant souligner que, pour répondre à ces espérances, le Comité ne doit épargner aucun effort afin de mettre au point des mesures de désarmement réalistes et concrètes, telles qu'une interdiction complète des essais nucléaires et une interdiction des armes chimiques, pour ne parler que des mesures les plus urgentes.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Comité, principal organe multilatéral de négociation sur les questions de désarmement. La délégation soviétique exprime l'espoir que la riche expérience que vous avez acquise au service de l'Etat et lors de votre participation à la solution d'importants problèmes internationaux, se révélera extrêmement utile pour les activités du Comité.

Nous souhaitons d'autre part la bienvenue aux nouveaux représentants qui participent pour la première fois aux travaux du Comité.

L'Union soviétique a toujours considéré le problème de la limitation de la course aux armements et du désarmement comme le problème le plus crucial de tous ceux qui se posent à l'humanité. Le Comité du désarmement est un élément clé de la solution de ce problème. Depuis qu'il existe, l'Union soviétique, qui est l'une des initiatrices de la création de cet organe de négociations multilatérales, a soumis à maintes reprises à son examen diverses propositions concernant le désarmement. Beaucoup se sont matérialisées en accords multilatéraux concrets qui ont fait obstacle à la course aux armements dans certains domaines.

Rien entendu, l'Union soviétique, avec les autres pays socialistes poursuit son action en ce sens au Comité élargi. Nous avons accueilli avec satisfaction l'arrivée au Comité en 1979 d'un nouveau groupe d'Etats, estimant que leur participation donnera plus de poids et d'autorité à ses travaux.

L'année 1979 occupera une place importante dans les négociations sur le désarmement. Un important événement de l'année écoulée a été la signature à Vienne par les dirigeants de l'URSS et des Etats-Unis, le 19 juin, après des discussions longues et approfondies, du deuxième Traité sur la limitation des armes stratégiques (SALT II). Selon l'évaluation de M. L.I. Brejnev, secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, la mise en oeuvre de ce Traité devrait ouvrir la voie à d'importants progrès dans le domaine du désarmement. Le Comité du désarmement partageait apparemment cette opinion lorsqu'il a salué, l'été dernier, la signature du Traité SALT-II.

A ce propos, on ne peut que regretter que la ratification de cet important instrument se fasse attendre, sans que la responsabilité de ce retard puisse être attribuée à l'URSS, et que le Président des Etats-Unis d'Amérique ait pris la décision de différer cette ratification.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'heureux aboutissement, au cours de l'été 1979, des négociations soviéto-américaines sur l'interdiction des armes radiologiques a suscité des réactions favorables dans la communauté internationale. Certains progrès ont été réalisés tant au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination que des négociations bilatérales soviéto-américaines sur les armes chimiques, ainsi que dans le cadre d'autres négociations.

Nous ne sommes pas portés à sous-estimer le travail utile qui a été accompli par le Comité du désarmement l'année dernière. On y a procédé à des échanges de vues constructifs sur des questions de caractère actuel en matière de désarmement et on y a entamé des négociations sur la question des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Nous espérons non seulement que ce travail sera poursuivi cette année, mais qu'il sera mené d'une façon plus concrète et efficace.

Bien entendu, nous ne considérons pas que les résultats obtenus en 1979 au cours des négociations sur le désarmement répondent aux exigences vitales du moment. La course aux armements, non seulement n'a pas été inversée, mais n'a même pas été arrêtée. Elle a continué à s'accélérer en 1979, tandis que piétinaient de nombreuses négociations sur le désarmement.

Afin de parvenir à un changement radical dans ce domaine, l'Union soviétique a soumis au cours de l'année un certain nombre de propositions concrètes sur des questions de limitation des armements et de désarmement. Il convient en premier lieu de citer la nouvelle initiative soviétique sur les problèmes de détente militaire et de désarmement exposée par M. L.I. Brejnev à Berlin, dans le discours qu'il y a prononcé le 6 octobre 1979.

Dans ce discours, M. Brejnev a déclaré que notre pays était prêt à réduire, par rapport à son niveau actuel, le nombre d'engins nucléaires à moyenne portée déployés dans les régions occidentales de l'Union soviétique, à condition, bien entendu, que de nouveaux engins nucléaires à portée moyenne ne soient pas implantés en Europe occidentale.

Désireuse de tirer de l'impasse les efforts poursuivis de longue date en vue de parvenir à une détente militaire en Europe et de donner un exemple du passage de la parole aux actes, l'URSS, en accord avec les autres Etats parties au Traité de Varsovie a pris la décision de réduire unilatéralement l'effectif des forces armées soviétiques en Europe centrale, en retirant du territoire de la République démocratique allemande, sur une période de 12 mois, jusqu'à 20 000 militaires soviétiques, un millier de chars et une certaine quantité de matériel militaire d'autres types.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans le même temps, l'Union soviétique s'est prononcée pour une nouvelle extension des mesures destinées à renforcer la confiance en Europe.

Elle s'est déclarée prête à admettre que le délai de notification préalable prévu dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe en cas de manoeuvres militaires d'envergure de formations terrestres soit allongé et que le nombre de 25 000 hommes fixé actuellement soit ramené, par exemple, à 20 000 hommes. En outre, elle est prête, sur une base de réciprocité, à ne pas effectuer de manoeuvres militaires faisant intervenir plus de 40 à 50 000 hommes. Le discours de M. L.I. Brejnev contenait également d'autres propositions constructives.

Un vaste programme de mesures orientées vers le désarmement a été proposé à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères des Etats membres du Traité de Varsovie, qui s'est tenue les 5 et 6 décembre 1979.

Ce programme a pour but de contribuer à réduire le degré de confrontation militaire et de faire cesser la course aux armements en Europe, notamment dans le domaine des missiles nucléaires à moyenne portée, et de donner un vigoureux élan à la conclusion d'accords importants sur les aspects militaires de la sécurité européenne. Les pays socialistes ont à nouveau confirmé leur proposition visant à ce que les Etats membres de l'OTAN et les Etats parties au Traité de Varsovie n'accroissent pas le nombre des participants aux deux alliances. Les ministres des affaires étrangères des pays socialistes ont souligné qu'ils demeureraient prêts à accepter la dissolution simultanée de l'Organisation du Traité de Varsovie et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et, à titre de première mesure, à liquider leurs organisations militaires, en commençant par une réduction réciproque de leurs activités militaires.

Les participants à la présente réunion n'ignorent pas les propositions faites par la délégation soviétique au sujet de divers points de l'ordre du jour du Comité du désarmement. La délégation soviétique a adopté la même position constructive dans d'autres négociations sur la limitation de la course aux armements et le désarmement, en particulier lors des négociations trilatérales sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et des négociations de Vienne, et en d'autres occasions. Nombre de propositions sur des questions de désarmement ont aussi été présentées en 1979 par d'autres Etats, en particulier non alignés, dans divers forums internationaux.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Toutes les conditions objectives semblaient donc réunies pour progresser avec succès dans les principaux domaines des négociations sur le désarmement. Or, force est de constater que la session actuelle du Comité du désarmement s'ouvre dans une situation internationale difficile, dans une conjoncture où les adversaires de la détente intensifient leurs activités, où les Etats-Unis et d'autres pays de l'OTAN s'orientent vers un accroissement des dépenses militaires et l'exécution de nouveaux programmes militaires, vers la rupture de l'équilibre et la création d'une situation de suprématie militaire pour l'OTAN. Ainsi, au lieu de procéder à des négociations sur la réduction des armes nucléaires à moyenne portée, comme l'avait proposé l'Union soviétique, le bloc de l'OTAN a fait savoir, en décembre 1979, qu'il avait décidé de déployer près de 600 nouveaux missiles américains en Europe occidentale, en s'efforçant de masquer cette décision par des propositions de négociations qui se dérouleraient dans des conditions imposées par lui, c'est-à-dire à partir d'une position de force. Bien entendu, cette décision a détruit les bases d'une négociation équitable et honnête sur les armes nucléaires à moyenne portée. Dans ces conditions, seule l'annulation des décisions de l'OTAN sur la fabrication et le déploiement de nouveaux missiles américains en Europe occidentale ou la suspension réelle de leur application, qui devrait faire l'objet d'une décision officielle, pourraient permettre de procéder à des négociations efficaces sur cette question. D'autres décisions, qui entravent sérieusement le progrès des négociations sur le désarmement ont été aussi adoptées.

Toutefois, cela ne saurait détourner l'Union soviétique de la voie du désarmement et de la détente qu'elle a constamment suivie. Nous envisageons l'avenir avec optimisme. Comme l'a souligné récemment M. L.I. Brejnev : "Nous savons que, malgré tous les obstacles, la volonté des peuples a ouvert la voie à une orientation positive des affaires mondiales que l'on peut résumer par le mot 'détente'. Cette politique a des racines profondes. Elle est soutenue par des forces puissantes et elle a toutes les chances de conserver sa place dominante dans les relations entre les Etats".

Dans ces conditions, la position de la délégation soviétique au Comité du désarmement consiste - et c'est aussi dans cet esprit qu'elle participe à cette session du Comité - à poursuivre les négociations entreprises ces dernières années en vue de faire cesser la course aux armements et à faciliter l'ouverture de négociations sur d'autres aspects importants du désarmement. En outre, nous sommes

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

disposés à prendre en considération les recommandations de l'Assemblée générale, notamment celles formulées à sa trente-quatrième session, qui s'adressent directement au Comité du désarmement.

Les propositions soviétiques présentées au Comité du désarmement restent valables et nous estimons qu'il est aujourd'hui plus urgent que jamais de les examiner d'une façon constructive et de les mettre en pratique.

En février 1979, partant du principe que c'est la course aux armements qui constitue la menace la plus grave à la paix, l'URSS, de concert avec d'autres pays socialistes, a présenté au Comité du désarmement des propositions concrètes visant à mener des négociations sur le désarmement nucléaire avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi que d'un certain nombre d'Etats non dotés de ces armes.

Malheureusement ces négociations n'ont pas encore commencé. La délégation de l'URSS espère qu'au cours de la présente session le Comité prendra les mesures voulues pour engager dès que possible les consultations préparatoires pour les négociations sur le désarmement nucléaire puis ces négociations elles-mêmes, comme le lui a demandé l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session dans sa résolution intitulée "Armes nucléaires sous tous les aspects" (A/RES/34/83 J).

Un autre aspect important du désarmement nucléaire est celui de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, que l'Union soviétique n'a pas cessé de préconiser. Cette question fait l'objet de négociations tripartites entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni. L'Union soviétique a pris toute une série d'initiatives constructives pour mener rapidement à bien ces entretiens et conclure un accord à ce sujet. Elle estime que l'élaboration du traité et son entrée en vigueur à bref délai favoriseraient l'arrêt de la course aux armements et créerait les conditions voulues pour passer au désarmement nucléaire. L'intérêt qu'attache la communauté internationale aux progrès enregistrés dans ces négociations est également reflété dans les décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-quatrième session. Le Comité du désarmement et son Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques apportent une contribution notable à la recherche d'une solution à ce problème important.

Parmi les questions concernant le désarmement nucléaire, mention doit être faite de la fourniture de garanties de sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Dans son discours du 6 octobre 1979, M. L.I. Brejnev a réaffirmé

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

que l'Union soviétique n'utilisera jamais d'armes nucléaires contre des Etats qui renoncent à en fabriquer ou à en acquérir et qui n'en ont pas sur leur territoire.

L'Assemblée générale des Nations Unies accorde beaucoup d'attention à cette question et le moment est venu de passer à l'élaboration d'un accord international contraignant en ce domaine. A sa trente-quatrième session, elle a invité le Comité du désarmement à accélérer l'élaboration du projet de convention internationale sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

Le Comité du désarmement a aussi d'importantes tâches à remplir dans le domaine de l'interdiction des autres types d'armes de destruction massive.

L'Assemblée générale a adopté à sa trente-quatrième session une résolution (A/RES/34/72) par laquelle elle prie instamment le Comité du désarmement d'entreprendre au début de sa présente session, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue d'un accord sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction. Les négociations entreprises sur une base bilatérale entre l'URSS et les Etats-Unis ont fait quelques progrès. L'Union soviétique est prête à poursuivre sa participation active à ces négociations, en contribuant par tous les moyens à élaborer un accord sur l'interdiction des armes chimiques.

Un domaine important des négociations sur le désarmement est celui de l'élaboration d'un accord sur l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Dès 1975, l'Union soviétique a présenté à l'Organisation des Nations Unies une initiative visant à empêcher que cette terrible possibilité ne se matérialise. L'Assemblée générale a appuyé cette proposition et recommandé au Comité du désarmement de commencer d'élaborer un accord international sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et de systèmes d'armes de destruction massive. Cette question a depuis été examinée à plusieurs reprises tant au Comité qu'aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'Assemblée générale des Nations Unies a certainement contribué à faire progresser l'examen de cette question en priant le Comité du désarmement de poursuivre, avec la participation d'experts gouvernementaux qualifiés; les négociations ayant pour objet d'élaborer un projet d'accord général sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes et, dans les cas nécessaires, d'accords particuliers sur certains types d'armes de ce genre. On sait qu'aucune délégation n'a voté contre la résolution de l'Assemblée générale (A/RES/34/79) qui contient cet appel.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Pour illustrer la possibilité de résoudre le problème de l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive, on peut citer les principaux éléments d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques, sur lesquels l'accord s'est fait lors des négociations bilatérales soviéto-américaines sur l'interdiction des nouveaux types d'armes de destruction massive et des nouveaux systèmes de telles armes, et qui ont été soumis au Comité du désarmement pour examen.

Il convient de reconnaître à cet égard le rôle indiscutablement positif de l'appel adressé à sa trente-quatrième session par l'Assemblée générale au Comité pour qu'il s'emploie le plus rapidement possible à réaliser un tel accord par voie de négociations. Nous pensons qu'il est tout à fait possible d'élaborer et de signer sans délai un accord sur cette question sur la base des principaux éléments de la convention sur l'interdiction des armes radiologiques présentés au Comité par l'URSS et les Etats-Unis.

L'année 1980 verra se tenir de nombreuses conférences consacrées au problème du désarmement. On prévoit pour cette année deux conférences consacrées à l'examen d'accords en vigueur dans le domaine du désarmement; une en mars, en ce qui concerne la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, et une autre en août-septembre, en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La deuxième session de la Conférence sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certains types d'armes classiques aura lieu à l'automne de cette année, cependant que se poursuivront les négociations de Vienne et les négociations tripartites sur l'interdiction des essais nucléaires. Divers groupes d'experts continueront de travailler pendant toute la durée de l'année.

Parmi ces nombreuses voies qu'empruntent les négociations sur le désarmement, une place particulière revient à notre Comité. C'est l'organe principal pour les négociations multilatérales sur le désarmement, et toutes les puissances nucléaires et tous les Etats disposant du potentiel militaire le plus important participent à ses travaux. Son ordre du jour englobe le plus large éventail de problèmes concernant le désarmement. L'opinion publique mondiale suivra donc certainement nos travaux avec beaucoup d'attention. En les fondant sur une base constructive, conformément au principe de la non-atteinte aux intérêts de la sécurité nationale des parties, le Comité pourrait donner un bon exemple aux autres formes de désarmement.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique, pour sa part, est prête à engager des négociations concrètes avec toutes les délégations en vue de l'accomplissement des tâches importantes qui incombent au Comité.

Monsieur le Président, la délégation soviétique a écouté avec attention les déclarations faites aujourd'hui aux séances du matin et de l'après-midi. Un certain nombre de délégations se sont référées à des questions sortant du cadre des thèmes qui relèvent des travaux du Comité. En outre, quelques orateurs ont tenté de rejeter sur l'Union soviétique la responsabilité de l'aggravation de la situation internationale, ont interprété d'une façon grossièrement tendancieuse la position de l'Union soviétique et ont ainsi, dès le début des travaux du Comité, introduit un esprit de confrontation dans ses activités.

Bien entendu, l'Union soviétique a son opinion au sujet des événements de la vie internationale actuelle; si nous ne nous sommes pas référés à ces questions, c'était uniquement pour permettre au Comité de passer le plus rapidement possible à un travail constructif et pratique. C'est précisément dans cet esprit que la délégation soviétique avait conçu sa déclaration. Cependant, étant donné les déformations de la position de l'Union soviétique et les attaques contre sa politique que l'on s'est permis de faire ou de lancer, nous nous réservons le droit, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, de prendre la parole à une des prochaines séances du Comité, pour exposer en détail le point de vue soviétique concernant la situation internationale actuelle.

Cependant, nous voudrions dès maintenant dire quelques mots à propos de l'intervention d'une des délégations.

L'Union soviétique est toujours partie du principe qu'il était souhaitable que la République populaire de Chine participe aux côtés des autres Etats à l'examen des questions de désarmement. Nous estimons que certaines de ces questions sont insolubles sans la participation de toutes les puissances nucléaires. C'est avant tout - mais pas uniquement - le cas des questions relatives au désarmement nucléaire.

Cependant, nous avons déjà auparavant de sérieux doutes quant à la volonté des représentants chinois de contribuer à l'élaboration de mesures concrètes tendant au désarmement. Aujourd'hui, nous sommes obligés de constater que l'intervention de la délégation chinoise ne constitue pas un motif d'optimisme. La déclaration du représentant de la Chine contient certes pas mal de mots sur le désarmement, mais elle

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

procède surtout d'une approche obstructionniste et de l'antisoviétisme. Cette approche a pour objet de bloquer la solution du problème du désarmement et de se réserver des possibilités illimitées d'accumuler sans frein des armements. Il s'agit de donner une base matérielle à une politique expansionniste, afin de disposer de forces suffisantes pour pouvoir tenter encore dans l'avenir de donner à des Etats souverains une "leçon" du genre de l'agression lancée l'année dernière contre la République socialiste du Viet Nam.

La délégation soviétique tient à déclarer, dès le début de nos travaux, qu'elle n'est pas disposée à écouter sans réagir de telles attaques contre notre pays. Chaque fois que des amateurs d'élucubrations de ce genre voudront utiliser la tribune du Comité à des fins douteuses, nous leur donnerons résolument la réplique, et la responsabilité en incombera à ceux qui veulent compromettre le bon déroulement des séances du Comité.

M. de La GORCE (France), Monsieur le Président, la délégation française est heureuse de reprendre aujourd'hui, avec ses partenaires du Comité, la grande tâche qui nous est confiée au service du désarmement. Elle se félicite de voir au fauteuil présidentiel le représentant du Canada, un pays qu'une longue amitié unit à la France et qui s'est acquis tant de titres au respect et à la reconnaissance de la communauté internationale par la valeur de sa coopération au sein des organisations multilatérales, et en particulier, par l'intérêt actif qu'il porte depuis longtemps à la cause du désarmement.

Votre autorité et votre expérience, Monsieur le Président, nous donnent la certitude que nos débats seront conduits dans les meilleures conditions d'efficacité. La délégation française vous adresse à cet effet ses vœux les plus amicaux et les plus sincères.

Elle est heureuse d'autre part de voir la République populaire de Chine occuper sa place parmi nous. Grâce à la participation de ce grand pays, notre Comité représentera plus complètement la communauté internationale. Nous nous félicitons de cette présence que nous avons explicitement souhaitée, au même titre que celle des autres puissances nucléaires, lors des consultations qui ont abouti à la création du Comité. Nous souhaitons très amicalement la bienvenue à la délégation chinoise et nous attendons d'elle une très utile contribution à nos efforts.

Monsieur le Président, je voudrais aussi exprimer des souhaits de bienvenue à nos nouveaux collègues, les représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre.

(M. de La Gorce, France)

Je ne voudrais pas oublier d'adresser aussi les remerciements de ma délégation à notre collègue de la Birmanie, qui vous a précédé dans les fonctions présidentielles et qui a assumé avec beaucoup de distinction cette tâche, non seulement à la fin de notre dernière session, mais aussi dans l'intervalle qui a séparé nos réunions de septembre de la reprise de nos travaux.

Monsieur le Président, les circonstances dans lesquelles nous nous réunissons imposent aujourd'hui à mon intervention un caractère de particulière gravité.

Il y a peu de temps encore, nous pouvions espérer que les déclarations prononcées à l'ouverture de notre seconde session exprimeraient avant tout des sentiments d'espoir et de confiance dans le progrès de nos travaux, ainsi que la résolution de chacun d'entre nous d'apporter à la tâche commune sa pleine contribution. Nous souhaitons qu'elles puissent refléter la relative sérénité que, malgré les difficultés et les divergences, nous avons connue lors de notre première session.

Aujourd'hui, hélas, nos pensées - du moins celles de beaucoup d'entre nous - sont dominées par les plus vives préoccupations. Les événements d'Afghanistan ont profondément affecté la situation internationale et les perspectives qu'elle pouvait offrir.

Je tiens à rappeler ici la position du Gouvernement français, telle qu'elle s'exprime dans la déclaration qu'il a publiée le 9 janvier :

"Les événements intervenus en Afghanistan sont en contradiction avec les principes fondamentaux qui régissent la vie internationale et la politique de la France ...

Ces événements ont porté atteinte à la politique de détente, politique à laquelle la France est attachée d'une manière sincère, mais non inconditionnelle.

La France n'entend pas renoncer pour sa part à la recherche de la détente, qui est d'intérêt réciproque et dont l'alternative consiste dans le retour à la guerre froide. Mais elle estime indispensable que la confiance nécessaire à la poursuite de la détente soit rétablie par des gestes positifs, concernant notamment le droit du peuple afghan à déterminer lui-même son destin."

Non seulement la crise présente a porté une grave atteinte à la sécurité et à la confiance, mais elle tend à affecter le rapport des forces et les équilibres. Elle conduit dès maintenant à l'accroissement des moyens militaires et risque de relancer la course aux armements.

L'opinion publique, l'homme de la rue, l'ont bien compris, et à maintes reprises ces jours-ci nous avons les uns et les autres recueilli les témoignages du scepticisme et du découragement : que pouvait-on faire désormais pour le désarmement ?

Le Gouvernement français, même s'il est obligé de constater que la tâche est devenue désormais plus difficile, n'entend pas cependant tirer de la situation présente des conclusions aussi négatives, ceci pour deux raisons :

(M. de La Gorce, France)

- Nous tenons ici un mandat de la communauté internationale. Nous devons lui rester fidèles, malgré les circonstances adverses.

- Les dangers mêmes qui découlent de la présente situation confèrent à ce mandat un caractère de plus grande urgence. Ils doivent nous inciter à redoubler d'efforts dans la recherche des moyens propres à renforcer la sécurité et la confiance. A cet égard, les tensions et les crises soulignent davantage encore la nécessité des négociations visant à la réduction des armements.

Pour remplir notre mandat, pour répondre à l'attente de la communauté internationale, et dans l'intérêt même de la paix, nous devons donc reprendre nos discussions et - là où la possibilité en apparaît - ouvrir des négociations sur les grandes questions que nous avons abordées l'an dernier. Mais nous devons le faire avec une vigilance accrue, une exigence plus stricte quant aux conditions qui, dans les futurs accords, devront fonder la confiance et la sécurité. Si nous n'entendons pas renoncer à poursuivre nos efforts, nous ne pouvons pas ignorer que leur aboutissement dépendra du climat politique, et que lorsque l'on en viendra au stade de la conclusion, chacun devra alors peser sa décision compte tenu des impératifs de sa sécurité et du degré de confiance qui prévaudra.

*

* *

L'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa dernière session, a proclamé les dix années à venir "deuxième décennie du désarmement". C'est dans ce cadre chronologique que nos travaux s'inscrivent désormais. La complexité des problèmes à résoudre, qu'ils soient politiques ou techniques, exigera de longs efforts. Dix ans, ce n'est pas trop pour mener à bien une grande étape du désarmement, et c'est en tenant compte d'un délai de cet ordre que je souhaiterais évoquer rapidement les perspectives de notre entreprise, les problèmes qu'elle pose, compte tenu de l'évolution du monde et des leçons de l'expérience, c'est-à-dire, dans une large mesure, celle de l'échec de la première décennie.

- Tout d'abord la communauté internationale s'est transformée. Les Etats ressentent chaque jour davantage comme une urgente nécessité la consécration de leur droit à la sécurité. Ils revendiquent toujours davantage un droit égal à s'exprimer sur les questions qui touchent leurs intérêts. Il en est ainsi du désarmement, qui est l'affaire de tous. Tel est l'esprit des institutions issues de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et par conséquent celui de notre Comité. Les négociations multilatérales qu'il a vocation de conduire ne peuvent être subordonnées par principe à des entreprises bipolaires et vouées à la consécration de leurs résultats. Nous espérons que, dès la présente session, il sera en mesure d'agir conformément à la mission que lui reconnaît la société internationale et aux exigences qui découlent de l'évolution même de cette société.

(M. de La Gorce, France)

- La question nucléaire reste et restera longtemps marquée par l'écrasante suprématie des deux plus grandes puissances. Non sans mérites, elles ont cherché par les SALT à encadrer leur course aux armements et aux percées technologiques. Le désarmement nucléaire proprement dit demeure leur responsabilité propre tant que la disproportion entre leurs arsenaux et ceux des autres puissances nucléaires n'aura pas changé d'échelle.

- Le problème nucléaire présente d'autre part un aspect propre à la zone du monde où la France est située. L'arme nucléaire, la dissuasion nucléaire, y constituent depuis longtemps un facteur essentiel d'équilibre, donc de sécurité. La réduction des armements nucléaires dans cette zone ne pourra résulter que d'un processus spécifique portant d'abord sur les arsenaux nucléaires des deux principales puissances. Il n'y a pas en effet de théâtre nucléaire européen qui puisse être séparé, isolé, de l'équilibre global.

- Quelle que soit l'obsession provoquée par les armes nucléaires, nous constatons que les trop nombreux conflits des trente dernières années ont tous été menés avec des armes conventionnelles. Les questions posées par ces armements ne figurent pas à l'ordre du jour de notre Comité. Elles devront faire l'objet des études, puis des négociations appropriées, normalement dans un cadre régional et sous la responsabilité des pays appartenant aux régions intéressées. Mais il nous paraîtrait souhaitable que le Comité étudie, le moment venu, les principes, les conditions et les méthodes applicables aux entreprises de désarmement régional. Je rappelle que la réduction des armements conventionnels en Europe a fait l'objet de diverses initiatives. Le Gouvernement français pour sa part a proposé une conférence à cet effet. Ce projet, annoncé à la tribune des Nations Unies par le Président de la République française, fait actuellement l'objet d'actives consultations.

- L'expérience des récents conflits et celle des situations de crise soulignent enfin l'importance capitale des mesures de vérification et des mesures destinées à accroître la confiance. En ce qui concerne les premières, nous espérons que la deuxième décennie verra l'adoption et la mise en oeuvre progressive du projet d'agence internationale de satellites. Quant aux secondes, le Gouvernement français leur consacre une place de premier plan dans ses propositions en vue d'une conférence du désarmement en Europe. Il souligne que pour être pleinement efficaces et ouvrir la voie au désarmement, les mesures de confiance doivent être vraiment significatives et contraignantes.

(M. de La Gorce, France)

- Toujours dans la perspective de la deuxième décennie, je voudrais rappeler l'importance que le Gouvernement français attache au lien entre l'entreprise du désarmement et celle du développement. Il espère que les prochaines étapes du désarmement permettront de dégager des ressources qui bénéficieraient à l'oeuvre de progrès économique et social des pays les moins favorisés - projet en vue duquel nous avons soumis des propositions qui sont actuellement à l'étude.

- La délégation française souhaite enfin mentionner le concours que durant la prochaine décennie l'entreprise du désarmement peut attendre de la science. Enrôlée de longue date au service des appareils militaires, la science peut aussi contribuer à la réduction et au contrôle des armements, grâce notamment au perfectionnement des méthodes de vérification. C'est afin de promouvoir l'étude de ce problème que le Gouvernement français a décidé d'organiser un colloque sur le thème "Science et désarmement".

* * *

Les tâches qui nous attendent ici cette année s'inscrivent, bien entendu, dans les perspectives de la deuxième décennie. Nous aurons à discuter ces jours-ci de notre ordre du jour et de notre programme de travail. La délégation française est disposée pour sa part à y inscrire à nouveau les points que nous avons retenus l'an dernier. Cette solution serait d'ailleurs conforme aux conclusions du rapport de la première session. Certes ces questions ne se prêtent pas à la discussion dans les mêmes conditions; elles n'offrent pas le même degré de maturité, les mêmes possibilités de progrès.

Deux d'entre elles relèvent sans conteste de la négociation : les armes radiologiques, les armes chimiques.

Pour les premières, nous disposons d'un texte soumis au Comité par les Etats-Unis et l'URSS. Il y a lieu d'ouvrir sur ce texte une négociation, de préférence dans le cadre d'un groupe de travail. Nous avons l'intention de présenter des observations et des propositions.

Quant aux armes chimiques, elles doivent sans doute constituer, au stade actuel, l'objet principal de nos travaux. En effet, la question du désarmement chimique présente un intérêt direct au moins virtuellement pour un grand nombre d'Etats. L'arme chimique est à la portée de beaucoup d'entre eux. Sa redoutable efficacité peut donc provoquer chez ceux qui ne la possèdent pas la tentation de l'acquérir. Elle doit nous inciter non seulement à en prohiber l'emploi - cette prohibition fait déjà l'objet du Protocole de Genève - mais à l'exclure totalement de tous les arsenaux.

Tel est l'objet de la négociation bilatérale conduite par les Etats-Unis et par l'Union soviétique. Cette négociation vise à un engagement de portée universelle.

(M. de La Gorce, France)

Un tel objectif fonde la compétence de notre Comité qui a le droit et le devoir de discuter pleinement d'une question qui intéresse la communauté internationale tout entière et de négocier sur tous ses aspects. Nous disposons d'un dossier considérable : des projets de traité, de nombreuses contributions des Etats membres, le dernier rapport des puissances en négociation.

L'an dernier, nos débats avaient pris à un certain moment un tour intéressant et positif; ils s'engageaient sur une double voie : d'une part l'examen des questions de fond, qui devait permettre de mieux connaître les positions de chacun et d'apprécier ainsi les convergences et les divergences; d'autre part l'étude de l'esquisse d'une future convention. Ces discussions n'ont pu être qu'ébauchées; mais elles pouvaient constituer la phase préliminaire d'une négociation. Nous espérons fermement que l'ensemble de la question sera examiné sans retard au sein d'un groupe de travail et que des discussions pourront s'ouvrir sur des problèmes de fond, conformément à la vocation du Comité en tant qu'organe de négociation.

Quant aux autres points de notre futur ordre du jour, nous serons bien entendu prêts à en discuter, de façon appropriée, et s'il y a lieu dans le cadre de groupes de travail. La délégation française fera en chaque cas connaître ses vues de façon très franche et très complète et s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de contribuer à la recherche des solutions.

L'opinion mondiale, dont nous savons tous les préoccupations dans les circonstances présentes, doit trouver des raisons d'espérer dans les travaux de notre Comité. C'est pourquoi, plus que jamais, le Gouvernement français considère que cette session doit permettre l'engagement d'une véritable négociation. C'est seulement ainsi d'ailleurs que le Comité peut apparaître comme fidèle à sa vocation propre. Si nous consumons notre temps en échanges de vues, en débats académiques ou, pire encore, en discussions de procédure, nous décevrons gravement l'attente de la communauté internationale.

Nous ne devons pas oublier que l'an prochain commencera la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il serait déplorable que le bilan du Comité apparût alors négatif. Un tel échec, dans le domaine primordial de la négociation, apparaîtrait comme celui du système établi en 1978, comme le blocage du mouvement lancé cette année même par l'Assemblée générale. Il en résulterait une déception et une amertume légitimes. Nous devons tout faire pour éviter une pareille issue, pour justifier les espoirs qui subsistent encore.

Il nous appartient à tous, mais plus particulièrement aux plus grandes puissances, de rendre crédible l'entreprise du désarmement multilatéral, conduite dans l'égalité

(M. de La Gorce, France)

des droits, au sein d'un organe représentatif de la communauté internationale dans son ensemble. Sinon, le scepticisme, voire le cynisme, s'ajoutant au sentiment accru de l'insécurité, contribueraient à une relance de la course aux armements, à la multiplication des crises et à l'aggravation des risques de conflit.

Nous voulons cependant garder confiance et croire que l'attachement des peuples à la paix et à la détente, la perception des dangers encourus par l'humanité nous inspireront la résolution nécessaire pour conduire ici l'entreprise collective du désarmement avec la participation de tous.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour associer ma délégation aux félicitations et aux voeux que les orateurs précédents vous ont adressés à l'occasion de votre accession à l'importante et astreignante tâche de Président du Comité pour ce mois-ci. D'autre part, en souhaitant la bienvenue au nouveau chef de la délégation canadienne que vous êtes, je tiens à vous assurer que nous sommes prêts à maintenir avec vous, dans un esprit de bonne volonté, la coopération amicale et utile qui s'était établie avec votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Harry Jay.

En même temps, je voudrais exprimer à notre précédent Président, le distingué représentant de la Birmanie, nos remerciements pour la façon habile et judicieuse dont il a dirigé les travaux de notre Comité à la fin de notre session de l'année dernière.

Je suis heureux aussi de pouvoir saisir cette occasion de saluer cordialement tous les représentants siégeant à cette table de conférence, en particulier ceux qui dirigent pour la première fois leur délégation, les distingués représentants de l'Algérie, de la Belgique, de la Chine, de la Hongrie, du Japon et du Zaïre.

J'adresse aussi mes meilleures salutations au Représentant spécial du Secrétaire général, Secrétaire de notre Comité, M. l'Ambassadeur Jaipal, ainsi qu'à tous les membres de son secrétariat. Je suis également heureux de voir parmi nous le Sous-Secrétaire général M. Jan Martenson, le nouveau Chef du Centre des Nations Unies pour le désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

Ma délégation constate avec satisfaction que les quarante membres de notre forum multilatéral de négociation sur le désarmement, par suite de l'accord réalisé au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sont enfin tous présents. Nous voudrions espérer que dorénavant, tous les membres permanents du Conseil de sécurité, qui sont d'ailleurs aussi des puissances dotées d'armes nucléaires, rempliront les obligations qui leur incombent aux termes de la Charte et apporteront une contribution égale et utile à nos efforts communs dans le domaine du désarmement. Leur présence à cette table de négociation devrait maintenant permettre l'élaboration rapide d'accords de désarmement d'une portée universelle qui, pour la communauté internationale, apparaissent comme la meilleure garantie de la paix et de la sécurité dans le monde.

Monsieur le Président,

Avant de passer au principal objet de mon intervention, c'est-à-dire à la position de la délégation polonaise à l'égard des tâches auxquelles le Comité doit faire face au cours de l'année 1980, je dois faire part de la très grande surprise que j'ai éprouvée en entendant que quelques orateurs, et plus particulièrement le chef de la délégation de la République populaire de Chine, que j'avais eu récemment l'honneur de saluer en sa qualité de nouveau membre de notre organisme de négociation, avaient jugé opportun d'évoquer dans leurs déclarations d'ouverture d'aujourd'hui, des questions qui ne relèvent manifestement pas du mandat du Comité. A ce propos, je crois devoir rappeler avec toute la fermeté requise que le Comité du désarmement a été expressément conçu comme étant un organe de négociation et non de délibération. En tant que tel, il a reçu un mandat très précis de s'occuper de négociations relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement. Ma délégation avait l'impression que cela impliquait une obligation universellement reconnue d'observer et de suivre certaines règles de comportement essentielles fondées non pas tellement sur les documents pertinents bien connus et une longue tradition, mais plutôt sur un "gentlemen's agreement" de s'abstenir de soulever au Comité des questions qui ne se rapportent manifestement pas à son mandat précis. La délégation polonaise avait espéré que ces règles seraient strictement respectées dans l'intérêt d'un climat constructif et amical dans cette salle de conférence, dans l'intérêt primordial du désarmement. C'est donc avec un sentiment de déception que nous avons entendu un nouveau membre, la Chine, et quelques autres délégations, marquer leur désaccord avec notre "gentlemen's agreement" ou bien renier celui-ci.

(M. Sujka, Pologne)

Monsieur le Président,

Ma délégation n'est pas venue au Comité dans l'intention d'engager une discussion sur des questions étrangères au mandat du Comité. Toutefois, vu les circonstances, nous ferions preuve d'impéritie si nous nous abstenions de formuler notre point de vue au sujet de ce que certains orateurs ont qualifié de "grave menace pour la détente" ou d'"obstacle à la détente". Bien que n'étant pas une compagnie de pompiers, lorsque nous entendons dire que Rome brûle, nous voudrions néanmoins savoir où le feu a pris naissance. C'est pourquoi nous nous réservons le droit de reprendre la parole à un moment approprié pour présenter des observations sur certaines des déclarations qui ont été faites. Ceci dit, Monsieur le Président, je voudrais maintenant passer à ma déclaration préparée sur la position adoptée par mon Gouvernement à l'égard des problèmes qui relèvent du mandat du Comité.

La délégation polonaise juge approprié, à l'ouverture de la session de 1980 du Comité, de faire connaître ses vues et de présenter ses observations sur certaines des questions de fond et d'organisation que le Comité aura à résoudre pour assurer le travail rapide, ordonné et fécond que la communauté internationale attend de lui.

En principe, ma délégation est d'avis que le Comité du désarmement devrait, en 1980, reprendre ses travaux là où il les a laissés à la fin de la session de 1979. Sur le plan pratique, cela signifie que nous devrions redoubler d'effort en revenant sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour qui nous ont occupés durant toute l'année 1979 mais qui sont encore loin d'être réglées. Comme nous le savons tous, parmi ces questions figurent, dans le domaine nucléaire, celles qui ont trait à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, à l'interdiction des essais nucléaires et aux arrangements internationaux efficaces à prévoir pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ensuite il y a la question des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, dont les armes radiologiques. Enfin, l'interdiction des armes chimiques pose un problème urgent.

Bien entendu, dans l'établissement de notre ordre du jour de 1980 et du programme de travail pour la première partie de notre session actuelle, nous devons aussi tenir dûment compte des recommandations figurant dans certaines des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session. Il s'agit là, en premier lieu, de la question d'un programme détaillé de désarmement.

(M. Sujka, Pologne)

La délégation polonaise ne croit pas qu'il sera très difficile d'obtenir un consensus sur l'ordre du jour du Comité, mais l'élaboration d'un programme de travail réaliste et logique pour l'avenir immédiat pourrait exiger l'examen approfondi d'un certain nombre de facteurs. Pour organiser nos travaux, il serait peut-être important que nous nous mettions d'accord sur l'ordre et le calendrier à suivre pour l'étude de diverses questions, compte tenu de toutes considérations pertinentes. En fixant une date pour l'examen de la question de l'arrêt des essais d'armes nucléaires, nous aurons donc à tenir compte des dates prévues pour les travaux du Groupe spécial d'experts sismologues, etc.

Il nous faudra non seulement choisir le moment le plus opportun pour nos travaux dans tel ou tel domaine, mais encore étudier les modalités de ces travaux : voir s'il y a lieu de créer des organes subsidiaires et, si tel est le cas, à quel moment; décider si nos travaux doivent être menés en séances plénières ou s'il faut fixer des dates pour des réunions officieuses, où le concours d'experts serait peut-être utile.

La délégation polonaise accueillera volontiers toutes suggestions constructives sur ces différents points, notamment en ce qui concerne la méthode de travail. Toutefois, nous souhaiterions que soit abordée aussitôt que possible la question de l'interdiction des armes chimiques, question à laquelle, comme le Comité le sait, ma délégation a toujours attaché un intérêt particulier. A notre avis, la question des armes radiologiques, celle des nouveaux types d'armes de destruction massive et celle des garanties de sécurité méritent aussi d'être examinées d'urgence dans l'avenir immédiat.

Sans avoir d'idées bien arrêtées sur la question, ma délégation pense qu'avant de déterminer s'il y a lieu ou non de créer un organe subsidiaire du Comité, il faudrait procéder en séance plénière à une discussion approfondie du point de l'ordre du jour en cause, conformément à notre programme de travail.

De même, nous sommes tout à fait disposés à examiner dans un esprit de coopération le texte de la proposition que vous-même, Monsieur le Président, désiriez présenter à la suite des larges consultations que vous avez eues avec des membres du Comité.

Si le Comité du désarmement n'a malheureusement pas pu, en 1979, présenter à l'Assemblée générale des résultats tangibles sous la forme d'un projet concret d'instrument juridique multilatéral portant sur tel ou tel domaine urgent - ce dont l'Assemblée générale s'est montrée très préoccupée - on ne peut cependant pas rejeter comme ne présentant aucun intérêt le travail qu'il a accompli l'année dernière. En effet, nos délibérations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire, sur les garanties de sécurité et sur les armes chimiques ou radiologiques ont été foncièrement utiles et importantes car elles ont contribué à élucider maints problèmes complexes d'ordre politique, militaire, scientifique ou technique. Il n'est pas douteux qu'elles ont facilité l'étude des méthodes à suivre pour résoudre des difficultés concrètes. Elles ont montré quelle serait la meilleure manière de régler certains des problèmes qui se posent encore.

En fait, les résultats obtenus l'an dernier par le Comité ont été reconnus comme positifs par l'Assemblée générale et se trouvent relevés dans certaines des résolutions qu'elle a adoptées à sa trente-quatrième session. La lecture attentive de ces résolutions, et aussi de notre propre rapport à l'Assemblée générale, non seulement nous rafraîchirait la mémoire, mais encore faciliterait certainement l'établissement de notre programme de travail pour 1980.

La délégation polonaise est loin d'attacher trop d'importance à l'aspect formel du programme de travail. En effet, si détaillé et si cohérent qu'il soit, ce programme à lui seul ne fera pas avancer d'un pouce la cause du désarmement. L'indignation et la critique ne hâteront pas davantage les négociations sur le désarmement tant que tous les membres du Comité n'auront pas décidé de redoubler d'efforts dans ce domaine. Il est évident, sans conteste possible, que nous ne pourrions réaliser de progrès importants que si nous pouvons compter sur la volonté politique de tous les Etats, en particulier de ceux qui sont représentés autour de cette table.

La délégation polonaise à la présente session du Comité a pour instructions précises de chercher à contribuer, dans un esprit constructif, à des négociations sur le désarmement qui puissent aboutir à des accords équitables fondés sur la reconnaissance du principe de la parité et de la non-diminution de la sécurité de toutes les parties. Ces instructions traduisent dans la pratique les vieux principes et la politique traditionnelle de mon pays et de son Gouvernement, et, en fait, de l'ensemble des Etats socialistes parties au Traité de Varsovie.

Comme on s'en souviendra, lors de leur réunion qui s'est tenue à Berlin au début de décembre dernier, les ministres des affaires étrangères des Etats parties au Traité de Varsovie ont été unanimes à reconnaître l'urgente et absolue nécessité d'une détente militaire en Europe. A cette fin, ils ont approuvé une proposition tendant à la convocation d'une conférence paneuropéenne, au niveau des dirigeants politiques, au cours de laquelle seraient examinées toutes les questions se rapportant expressément à la détente militaire et au désarmement sur notre continent.

L'appui donné à l'organisation d'une conférence de ce genre a été confirmé dans le communiqué conjoint publié le 18 janvier à la suite de la réunion de Moscou entre le Ministre des affaires étrangères de Pologne, Emil Wojtaszek, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andrei Gromyko, qui ont reconnu la nécessité de faire cesser d'urgence l'accélération de la course aux armements afin d'abaisser le niveau de la confrontation militaire dans notre partie du monde.

La situation internationale actuelle diffère beaucoup de celle qui existait à la fin de notre session de l'an dernier. En fait, elle s'est sérieusement détériorée. La responsabilité en retombe entièrement sur ceux qui ont délibérément cherché à accélérer la course aux armements nucléaires, qui ont abandonné les principes de la parité et de l'égalité dans la sécurité en faveur d'une doctrine de supériorité et de négociation en position de force.

La décision que le Conseil de l'OTAN a prise en décembre au sujet du déploiement d'une nouvelle génération d'armes nucléaires dans un certain nombre de pays d'Europe occidentale n'est pas précisément de nature à abaisser le niveau de la confrontation militaire en Europe. De même, le fait que l'accord SALT II n'a pas été ratifié et mis en vigueur n'est pas précisément de nature à faciliter les efforts tendant à faire cesser et à inverser la course aux armements nucléaires stratégiques.

Nous devons reconnaître que le climat politique s'en trouve alourdi en Europe et dans le monde en général, et que les efforts de désarmement, notamment ceux que nous déployons au sein de notre Comité, en sont rendus plus difficiles.

Un moyen de surmonter les difficultés actuelles est exposé dans le communiqué de la réunion des ministres des affaires étrangères de Pologne et d'Union soviétique dont je viens de parler. Au sujet des missiles nucléaires à moyenne portée, les deux ministres ont souligné que des négociations efficaces dans ce domaine ne seraient possibles que si l'OTAN revenait sur la décision qu'elle a prise en ce qui concerne la fabrication et le déploiement en Europe occidentale de nouveaux missiles américains, ou si l'on décidait officiellement d'en différer l'application.

(M. Sujka, Pologne)

Ma délégation est profondément convaincue que le Comité du désarmement ne doit pas se laisser décourager par la gravité de la situation internationale. C'est au contraire en de pareils moments que le Comité, organe de négociations multilatérales sur le désarmement, doit redoubler d'efforts pour prouver sa pleine efficacité et se montrer à la hauteur des tâches qui se présentent à lui. A cet effet, ma délégation entend coopérer avec tous les membres du Comité dans l'accomplissement des travaux que nous avons entrepris en commun.

Avec votre permission, je voudrais maintenant passer aux questions de fond que nous espérons voir figurer à l'ordre du jour et au programme de travail qui seront établis pour la session actuelle.

Je commencerai par la question de l'interdiction des armes chimiques. Compte tenu de la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session et de nos débats de l'année dernière, ma délégation est convaincue qu'il faut accorder à cette question un haut degré de priorité dans notre programme de travail. A cet égard, tout comme les délégations des autres pays socialistes, elle a toujours fait preuve d'une grande ouverture d'esprit quant au meilleur moyen de régler ce problème, étant disposé à examiner toute suggestion constructive, notamment en ce qui concerne la création d'un groupe de travail spécial. Seule l'absence évidente de consensus a incité ma délégation à chercher les moyens de surmonter cette difficulté. L'un de ces moyens serait d'inviter le Comité à établir le plan général d'une future convention sur les armes chimiques.

Nous estimons que la question de savoir si, et à quel moment, il faudrait créer un organisme subsidiaire de ce genre devrait être décidée à la suite d'un examen du problème par le Comité, conformément au programme de travail qu'il va établir.

A cet égard, nous estimons que le mandat du Groupe de travail devrait comprendre une recommandation l'invitant à commencer par élaborer un plan définitif, selon les grandes lignes proposées dans les documents de la délégation néerlandaise concernant un questionnaire et dans le document de travail CD/44 que ma délégation a eu l'honneur de présenter. Sur la base de ce plan précis, le Groupe de travail serait prié de procéder, avec le concours d'experts, à une analyse détaillée des diverses questions qui ont fait l'objet d'un accord de principe bilatéral et pour lesquelles un consensus est apparu au sein du Comité.

L'initiative que les pays socialistes, y compris la Pologne, ont présentée l'année dernière en vue de négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction progressive des stocks de ces armes jusqu'à leur destruction complète montre bien la haute priorité que nous attachons à la réalisation de progrès rapides et concrets dans ce domaine. Comme on s'en souviendra,

(M. Sujka, Pologne)

dans la résolution 34/83 J qu'elle a adoptée à sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a prié le Comité "d'entamer à titre hautement prioritaire des négociations, avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale".

Le caractère prioritaire et urgent de la question de l'arrêt des essais d'armes nucléaires est généralement reconnu. D'autre part, il est de plus en plus évident que la possibilité de progrès sensibles dans ce domaine sera sérieusement limitée tant que les participants aux négociations tripartites ne feront pas preuve de suffisamment de souplesse pour surmonter les difficultés existantes. Leurs négociations devraient aboutir le plus tôt possible à des résultats qui serviraient de base aux travaux du Comité dans ce domaine.

De l'avis de la délégation polonaise, le Comité devrait consacrer une attention particulière à la question des arrangements internationaux efficaces destinés à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Le Comité devrait poursuivre ses travaux à cet égard avec toute la célérité voulue, en particulier dans le cadre éprouvé du Groupe de travail spécial, en vue de l'élaboration d'une convention internationale. Ma délégation entend apporter une contribution constructive aux travaux du Groupe spécial.

La rubrique "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques" a longuement retenu l'attention l'an dernier, en raison notamment de la présentation par les Etats-Unis et l'URSS d'une "proposition commune concertée américano-soviétique relative aux principaux éléments d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques". Il ne devrait pas y avoir de difficulté à ce que nous examinions ce document au sein du Comité pour le mettre au point, et en vue de présenter à l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session, encore un autre accord dans le domaine de la limitation des armements.

D'autre part, ma délégation estime que le Comité devrait prévoir dans son programme de travail toute une série de réunions, avec la participation d'experts, où serait examinée la possibilité de conclure une convention générale proscrivant les travaux de recherche et de mise au point dans le domaine des armes de destruction massive.

(M. Sujka, Pologne)

Bien que les points urgents de l'ordre du jour auxquels je viens de me référer doivent certainement retenir très largement l'attention du Comité au cours des semaines et des mois à venir, je crois qu'il lui faudra trouver le temps et les moyens nécessaires pour s'occuper de la question d'un programme détaillé de désarmement, programme qui tracera la voie la plus directe vers la sécurité et la paix internationales dans un monde réduisant ses armements et finalement désarmé.

Conformément à la politique cohérente et ferme de son Gouvernement, la délégation polonaise est résolue à coopérer avec tous les membres du Comité du désarmement pour hâter la réalisation de cet objectif ultime.

Le PRESIDENT (Canada) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a prononcées à mon adresse et à celle de mon prédécesseur.

Je voudrais à présent revenir au projet de décision qui a été distribué ce matin aux membres du Comité. Les délégations se souviendront peut-être que le Comité, à sa 48ème séance plénière, a décidé de renouveler le mandat du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. A ce propos, il a également été décidé que la première session que le Groupe spécial tiendrait en vertu de son nouveau mandat aurait lieu vers la fin du mois de janvier ou le début du mois de février 1980. Au cours des consultations que j'ai eues avec des membres du Comité, j'ai pu constater chez ceux-ci un sentiment d'accord général pour penser que le Groupe spécial devrait se réunir entre les 11 et 22 février 1980. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai qu'il en est ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Y a-t-il des délégations qui souhaitent prendre la parole ? Dans la négative, je voudrais rappeler au Comité que demain, à 11 heures, nous tiendrons dans cette salle une réunion officieuse pour échanger des vues sur des questions relatives à l'ordre du jour provisoire et peut-être au sujet du programme de travail.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 7 février 1980, à 10 h 30.

La séance est levée à 17 h 40.